

(Créé par Arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 11/12/1968)
(Modifié par Arrêté Préfectoral en date du 23/12/1987 – du 04-11-2002
Modifié par Arrêté préfectoral en date du 30/12/2016)

Siège statutaire et administratif :
Maison du Parc naturel régional 357 rue Notre-Dame d'Amour 59230 Saint-Amand-les-Eaux

REUNION DE BUREAU DU 4 DECEMBRE 2024/4

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Grégory LELONG (Commune)

Vice-Présidents :

Jean Luc DETAVERNIER (Conseil Départemental)

Jean Paul FONTAINE (Commune)

Raymond ZINGRAFF (EPCI)

Elisabeth GONDY (Conseil Régional)

Secrétaire : Aurore COLSON (Conseil Régional)

Membres :

Luc FOUTRY (Conseil Régional)

Vincent DOCHEZ (Territoire)

José DUBRULLE (Territoire)

Murielle SHERER (Territoire)

Eric RENAUD (Conseil Départemental)

Caroline LUBREZ (Conseil Régional)

Agostino POPULIN (Territoire)

Daniel GAMBIEZ (Territoire)

Deux postes vacants (Conseil Départemental)

Membres présents :

Grégory LELONG – Jean Luc DETAVERNIER – Raymond ZINGRAFF – José DUBRULLE - Elisabeth GONDY — Daniel GAMBIEZ- Agostino POPULIN

Membres ayant donné pouvoir :

Caroline LUBREZ donne pouvoir à Elisabeth GONDY – Jean Paul FONTAINE donne pouvoir à Grégory LELONG – Eric RENAUD donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER- Murielle SCHERER donne pouvoir à Daniel GAMBIEZ – Vincent DOCHEZ donne pouvoir à José DUBRULLE

Membres excusés :

Luc FOUTRY – Aurore COLSON

OBJET

Adhésion au Contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 59, pour la période 2025/2028

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux, Considérant que le Syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut a mandaté le CDG de la Fonction publique Territoriale du Nord afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents relevant de la CNRACL,

Vu le résultat de la commission d'appel d'offres du CDG de la Fonction publique Territoriale du Nord en date du 30 septembre 2024,

Vu la délibération n°2024-44 – Contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028 – délégation au Bureau syndical, prise par le Comité syndical en date du 17 octobre 2024

Après examen et délibéré, le Bureau syndical décide de reporter l'adhésion au contrat gro

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024 du CDG 59.

Publié le

ID : 059-255900748-20241204-4_2024-DE



Le quorum étant atteint, les membres peuvent valablement délibérer.

Cette délibération est mise aux voix :

Nombre d'inscrits : 14

Nombre de présents : 7 Nombre de pouvoir : 5

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Le Bureau syndical a adopté.

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Grégory LELONG

